

On s'abonne à Lyon, chez :  
 THÉODORE PITRAT, Libraire,  
 rue du Péral;  
 M. BARREAU, rue St. Dominique;  
 LUSY, Libraire, rue Lafont, n<sup>o</sup> 20;  
 Et chez tous les Directeurs de  
 Poste.

# Echo de l'Univers,

## Journal

L'Écho de l'Univers paraît  
 Les Mardi, Jeudi et Samedi.

PRIX :

Trois Mois, 7 fr.  
 Six Mois, 13  
 Un An, 24  
 1 fr. de plus, par trimestre  
 pour l'Étranger.

# De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce.



Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Écho.

LYON, 14 Octobre 1826.

Une compagnie de Fabricans avait arrêté l'établissement d'un vaste atelier sous le nom de *Teinture lyonnaise*. Les journaux ont prôné, comme ils le font sans examen pour toutes les nouveautés, cette vaste opération, qui, malgré de nombreux efforts, est demeurée en projet. Toutefois, quelques ouvrages préliminaires ont été confectionnés, et un certain nombre de matériaux achetés à différentes époques. Aujourd'hui, la société vient de se dissoudre d'un commun accord, et l'entreprise est désormais totalement abandonnée.

— L'exposition de la *Bibliothèque* de la ville a révélé une foule d'objets d'art, que recelaient *incognito* de nombreux cabinets d'amateurs, où l'on n'est toujours admis qu'avec mystère et difficulté. Il n'a fallu rien moins que l'entraînement général de la mode, pour déterminer chaque propriétaire de choses précieuses à rendre ainsi sa possession publique. Parmi les connaisseurs qui se sont le plus distingués par leur obligeance et leur zèle, M. Coulet, dont on connaît le goût, on pourrait même dire la passion, pour les tableaux, mérite une distinction particulière. Il était impossible toutefois que l'amour-propre ne glissât pas ses petites querelles dans cette exposition. Rien n'échappe au moi humain. Quelques-uns des dépositeurs se sont misot de la place désavantageuse qu'occupent les ouvrages qu'ils avaient déposés pour être mis en lumière. Aussi assiste-t-on que c'est autant pour faire une nouvelle et

meilleure disposition des objets restant au salon, que pour en produire de nouveaux qui en renouvelleront pour ainsi dire l'aspect, que le vaste vaisseau de la Bibliothèque sera fermé pendant quelques jours. L'examen raisonné que nous pourrions faire, à notre tour, des richesses qu'on a étalées devant nous avec autant d'obligeance que d'éclat, deviendrait fastidieux, puisque nous serions obligés de nous traîner sur les pas des hommes de goût, qui, plus heureux que nous, ont pu consigner les premiers leurs observations dans les feuilles publiques. Ces détails, d'ailleurs, auraient un désavantage; ce serait celui de n'avoir plus l'attrait de la nouveauté. Tout le monde, en effet, a voulu voir et juger par soi-même la composition du Salon lyonnais.

— M. Cooper, consul des Etats-Unis à Lyon, a reçu son *exequatur*. Il a été installé dans ses fonctions le 9 octobre.

— M. Edmond de l'Ecluse, fils de M. le comte de l'Ecluse, est décédé à Condrieu, le 25 septembre dernier, à l'âge de 25 ans.

— La vente de tout le matériel des *Montagnes Françaises*, et même des arbres et arbustes qui ornent le jardin, aura lieu le 19 de ce mois.

— La garnison actuelle, que l'Indépendant avait fait partir pour le camp de St-Omer, paraît ne devoir pas changer.

— On vient de rendre public le compte-rendu des travaux de la Société

de médecine de Lyon, par M. le docteur Pichard, secrétaire-général.

— M. Bertin, ancien maire de Beaujeu (Rhône), est décédé dans cette petite ville au commencement de ce mois.

— Un individu, qui depuis quelques tems se procurait sa nourriture en dérochant des pièces de viande placées derrière les grilles des marchands bouchers de notre ville, a été arrêté par les soins du commissaire de police de la Halle-aux-Blés.

— On a trouvé, mercredi, dans l'allée d'une maison de la rue de la Gerbe, le cadavre d'un enfant de trois mois renfermé dans une boîte, sur laquelle on avait peint une croix.

### ALBUM LYONNAIS.

Voulez-vous être de l'Académie, vous et votre femme? — Y pensez-vous? ma femme et moi sommes étrangers à la Littérature. — C'est inutile; il vous suffit de vouloir être le *Mécène* de quelques-uns des fondateurs de l'*Académie provinciale*, et surtout de donner 60 fr. par an, condition *sine quâ non*, alors vous serez académicien. Quel honneur! En vérité, pour 60 fr., l'immortalité n'est pas chère; vous en conviendrez, ce n'est pas payé. — A propos, qui dirige cette société savante? — Dites plutôt cette armée littéraire. Elle est composée de mille hommes, jour compris. M. de... est le président honoraire, Nodier, président en exercice, est bien tranquille au...

n'est instruit du grade qu'on lui donne à son insu ; mais ils seront trop flattés de se voir ainsi grandis dans l'opinion publique. Quelle gloire ! diriger mille savans, ou ignorans, peu importe. C'est presque un régiment romantique, et la première condition exigée pour y être admis, c'est d'avoir envoyé sa raison où le seigneur Arnolphe avait légué la sienne. Toutefois, ce qu'il y a de plus beau, ce sont les soixante mille francs que produira l'opération. C'est du romantisme effectif, qui ne serait pas désavoué par les *académiciens calculateurs*, plus nombreux dans nos murs que les *académiciens littéraires*. Il y aurait là de quoi solder complètement le mémoire de l'imprimeur de la *France provinciale*, qui doit succéder à l'*Indépendant*. Car, on est forcé de l'avouer, ces maudits imprimeurs demandent aux hommes de lettres autre chose que de l'esprit. Tous les partis seront admis : Turcs et Grecs, juifs et chrétiens, mais avec 60 fr. ; retenez bien la condition. Le plus flatteur pour nous, dans cette aventure, c'est que nous voilà académiciens sans nous en douter. Tous les journalistes le sont de droit. — Mais enfin, à qui devons-nous cette heureuse institution ? — A qui ? grands dieux ! à deux ou trois écrivains, dont l'existence nous a été récemment révélée, après qu'ils ont eu fixé leurs pénates au pied du chemin élevé qui conduit à ce salubre et philanthropique établissement, que des gens singuliers, ayant l'habitude de désigner chaque chose par son nom, ont appelé l'*Hôpital des Fous*.

#### UNE SOIRÉE AU TRIBUNAL DE COMMERCE.

La session des assises est terminée ; les habitués des débats criminels sont réduits à s'informer de l'époque précise où ils seront rouverts. La Chambre des vacations de la Cour royale ne présente que quatre fois dans le cours des fêtes l'occasion d'employer une heure ou deux. La Police correctionnelle même n'ouvre les portes de son auditoire que le samedi. Quelle privation pour ces musards, artisans émérites, petits rentiers, qui, voulant perdre leur temps avec le moins de frais possible, se sont fait abonnés

*gratis* de tous les spectacles judiciaires, depuis le 1<sup>er</sup> de l'An jusqu'à la St-Sylvestre ! Ils ont bien la ressource de la promenade obligée au Jardin des Plantes et sous les Tilleuls de Bellecour ; mais la fraîcheur des matinées d'automne, le vent qui chaque jour jette à bas les feuilles par milliers, enlève à ces oisifs cette dernière facilité. Les soirées sont longues, elles sont humides ; où les passer ? Heureusement sur les sept jours de la semaine, le Tribunal de commerce est-là au moins le vendredi. C'est vers son enceinte que la troupe de nos minces capitalistes a pris sa direction ; les voilà groupés autour du large poêle de faïence, que la parcimonie du concierge ne permettra pas, à leur grand déplaisir, de chauffer avant la Saint-Martin, terme de rigueur, dût le froid geler dix fois les auditeurs en attendant cette époque. Les quinquets s'allument. Ces mots : *chapeaux bas* ! partis de la bouche du plus jeune des huissiers, annoncent la prochaine arrivée du Tribunal. Nos habitués reviennent de la frayeur que leur occasionnait, il n'y a qu'un instant, la nouvelle désespérante que l'audience était remise à un autre jour. Le vétéran des huissiers est à son poste ; sa voix glapissante commande en vain le silence. Enfin, la sonnette du président se fait entendre, et la séance est ouverte. A peine un défenseur a-t-il pris la parole que déjà l'un de nos auditeurs oisifs se permet d'exprimer presque tout haut son opinion sur l'orateur et sur la cause. Un très-vif débat s'engage entre eux ; ils discutent et mettent aux voix l'objet du litige. Leurs larges bouches béantes indiquent assez l'espèce d'attention qu'ils croient prêter à des questions, dont ils ne soupçonnent pas même l'objet ou l'importance. La décision du Tribunal met plus d'une fois leur judiciaire en défaut, et l'explication du jugement réveille entre eux des discussions sans motif et sans but. Enfin, neuf heures sonnent ; les magistrats consulaires vont désertir un poste qu'ils ont occupé pendant quatre heures sans désespérer. Nos abonnés quittent la salle des derniers, en se donnant rendez-vous pour le lendemain dans l'auditoire de la Police cor-

rectionnelle, où ils se promettent bien d'envahir les premiers bancs à l'ouverture des portes. Ils regagnent à pas lents leurs paisibles demeures, en murmurant tout bas ce dit-on populaire : *La justice est une belle chose pour ceux qui ne la demandent pas.*

LE FLANEUR.

#### CHRONIQUE GÉNÉRALE.

L'état sanitaire de la Moldavie est très-satisfaisant. Malgré ses relations avec Constantinople, on n'y remarque pas le moindre symptôme de contagion.

— Les affaires des négocians arméniens souffrent beaucoup des événements arrivés sur les frontières de la Perse.

— Les autorités danoises ont pris des mesures sévères pour éviter la communication de l'épizootie qui s'est manifestée en Suède.

— Les vivres n'ont jamais été à si bon marché à Constantinople, depuis vingt ans. Le gouvernement turc a pris des mesures extraordinaires pour obtenir cette baisse.

— La récolte des vins n'est pas aussi abondante dans les environs de Toulon, qu'elle l'est dans la Bourgogne et le Lyonnais. Elle sera à peu près semblable celle de l'année dernière, toutes compensations faites.

— Onze familles sont réduites à la mendicité, par un incendie violent qui a éclaté à Grange-la-Ville (Haute-Saône), et qui a consumé dix édifices.

— Les divers chefs des trois maisons Rotschild ont formé le projet de spéculer sur une hausse simultanée des effets publics de toutes les puissances.

— Le roi de Bavière vient de rendre une ordonnance par laquelle il est défendu aux soldats de porter le sabre quand ils seront en semestre.

— On écrit de Bourg, 9 octobre : L'ouverture des vendanges dans la plupart des communes de Revermont, avait été fixée au lundi 2 de ce mois ; mais la pluie, qui n'a cessé de tomber

depuis le 1<sup>er</sup> octobre, n'a permis de les commencer que dans la journée du 5. Cependant la récolte n'a pas souffert; elle sera en général plus abondante que celle de l'année dernière, et l'on croit que la qualité sera bonne.

La foire de Montmerle-sur-Saône, autrefois très-fréquentée, et qui durait plus de huit jours, a été peu animée cette année.

— La veuve du célèbre Fox ayant rendu visite au roi d'Angleterre, ce souverain, qui s'honore d'avoir été l'ami de son époux, a forcé cette dame d'accepter une pension de cinq cents livres sterling sur la cassette royale.

— Adolphe Sureau, prévenu d'assassinat sur la personne d'une lingère sa maîtresse, sera jugé le 21 de ce mois par la Cour d'assises de la Seine. Cette affaire ne manquera pas d'attirer un nombre prodigieux d'amateurs de débats criminels. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est d'y trouver réunies une foule de femmes élégamment parées, appartenant même à des classes élevées.

— La banque de Stockholm a versé dans les caisses de l'Etat, conformément à ses statuts, une somme de cinq cent mille francs, pour fournir, au moyen d'achats de grains au dehors, à la subsistance du peuple pendant la disette qui se prépare.

— Un couvreur et un cocher de fiacre ont été condamnés, le 7 octobre, par la Cour d'assises de la Seine, aux travaux forcés et à la marque, à raison d'une circonstance bien singulière. Le premier était conscrit; il envoya le second, qui était atteint de plusieurs infirmités, à sa place au Consil de recrutement, où la réforme fut prononcée sans difficulté. Plus tard la supercherie ayant été découverte, ces deux individus ont été traduits devant la Cour d'assises. L'avocat-général a lui-même reconnu qu'il était difficile de voir dans les faits déclarés constans un faux en écritures authentiques. Néanmoins la condamnation a été prononcée, mais les accusés ont été recommandés à la clémence du Roi par la Cour et les jurés.

— Un brick français, la *Mère à*

*huit enfans*, de Brest, a fait naufrage près de ce port. L'équipage est heureusement parvenu à gagner la terre.

— On écrit de Valence, 11 octobre :

Hier, à midi, deux garçons boucliers conduisaient trois bœufs, et au moment où ils les faisaient entrer dans l'écurie, l'un d'eux, effouché par les chiens, a pris la course en renversant tout ce qui s'opposait à son passage. Deux femmes et deux hommes ont été grièvement blessés. Il serait à désirer pour la sûreté des habitans et des étrangers qui fréquentent les marchés de cette ville, que l'administration prît des mesures sévères pour prévenir des événemens aussi déplorables et qui se renouvellent trop souvent.

Antoine Gautier, de Beaussemlant, a été tué par un nommé Cheval, de la même commune, qui a été arrêté et mis à la disposition de M. le procureur du Roi. On ignore la cause de ce crime.

Barnavon, garde-champêtre de la commune de Bouvières, a été assassiné en cherchant à empêcher l'exercice d'un droit d'arrosage. Son assassin a été arrêté et mis entre les mains de la justice.

— Les journaux allemands annoncent que le célèbre astronome berron de Zach, qui habitait Gênes, a reçu de la police sarde l'ordre de quitter, dans l'espace de cinq jours, les Etats du roi de Sardaigne.

— Nous apprenons que M. Cossé, un des pianistes et des compositeurs les plus distingués du midi de la France, vient de mourir à Saint-Pons (Hérault). Depuis long-tems cet habile artiste était organiste de l'église métropolitaine de Toulouse, où il contribuait à l'éclat des solennités religieuses.

— Le capitaine d'habillement du 53<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne s'est suicidé, à Strasbourg, avec des circonstances horribles.

— On parle en Allemagne de la réunion des deux communions luthérienne et calviniste.

— M. de Villeneuve, préfet de Saône-et-Loire, a été nommé député de la Haute-Loire, en remplacement de M. de Raze, décédé.

— Le monument élevé à Malesherbes sera découvert et inauguré, le 5 novembre, jour de la rentrée des Cours et Tribunaux de Paris.

#### VARIÉTÉS.

Le personnage d'un ancien vau-deville, ayant nom *Dumollet*, prétend qu'il est permis de faire la contrebande dans ses bas : un fraudeur vient de la faire dans une oie. En effet, on écrit du Havre que les douaniers de cette ville ont saisi une oie, dans les flancs de laquelle on avait caché une partie de dentelles anglaises, marchandise qui paie de forts droits à son entrée en France.

— Nous engageons les médecins qui manquent d'occupations parmi nous, à se rendre en toute hâte à Groningue, où l'on trouve dans ce moment huit mille malades, qui n'ont que douze médecins pour les soigner. Quel surcroît de richesses pour cette nuée de jeunes Esculapes qui pullulent dans nos villes et dans nos campagnes ! Qu'ils prennent bien vite le chemin des Pays-Bas.

— Talma a été transporté d'Engbienles-Bains à Paris. Ce grand tragédien est dans un état presque désespéré.

— M. Laget de Podio, auteur du *Mémoire à consulter*, contre M. de Montlosier, vient d'adresser à celui-ci un exemplaire de cet ouvrage. C'est observer les règles de l'ancienne courtoisie entre adversaires.

— Le peintre Abel de Pujol a mis la dernière main aux ouvrages qu'il était chargé d'exécuter à Fontainebleau. Il s'occupe du tableau du sacre de Clovis destiné à la cathédrale de Rheims.

— Un perruquier de Philadelphie a inventé une horloge marine qui marque les heures au moyen de coups de canon. L'expérience qu'il en a voulu faire en public a brisé toutes les vitres de son quartier, et il a été condamné à les rétablir. Sa pauvreté ne lui ayant

pas permis d'exécuter la décision du juge, l'inventeur a été mis en prison. C'est un début de triste augure.

— Une exposition d'objets d'art et de fabrique doit avoir lieu à Stuttgart, au mois d'avril prochain. Déjà une autre exposition qui attira les regards dans la même ville, en 1824, procura de grands avantages au commerce de cette contrée.

— On a trouvé dans les fouilles, près de Boulogne, un petit coffret renfermant des médailles de Constantin et de ses fils.

— On écrit de Calcuta, sous la date du 12 avril, que l'argent y est fort rare, et que le taux de l'intérêt dépasse 12 pour cent.

— M. Cardonneau a coulé en bronze avec le plus grand bonheur celui des bas-reliefs de la statue de Louis XIV, de la place des Victoires, qui représente le passage du Rhin par ce monarque.

— Le savant prussien, M. de Humbolt, a fait, le 20 septembre, à Metz, plusieurs expériences magnétiques. Il était accompagné de M. Valenciennes, naturaliste distingué de Paris, et de M. Poncelet, professeur à l'École spéciale de l'artillerie et du génie.

— Le grand duc de Bade vient d'ordonner qu'au lieu d'un individu badois, ou autre ne serait admis dans ses Etats, comme ouvrier ou domestique, sans rapporter la preuve qu'il a eue la petite vérole ou qu'il a été vacciné.

— On écrit de Moscou que l'énorme cloche pesant cinq mille quintaux, qui tomba à côté de la tour d'Iwan-Wellky, dans le Kremlin, s'est enfoncée depuis quelques années à plus de deux archines de profondeur. On travaille maintenant à la déterrer entièrement, afin qu'on puisse la voir comme une rareté, et admirer sa vaste circonférence et les inscriptions dont elle est chargée.

— On écrit de Londres :

Un marcheur fameux, Townsend, a gagué le pari qu'il avait fait de marcher

quatre-vingt-dix milles en vingt-quatre heures, et d'en marcher la moitié à reculons. Il a fait les quatre-vingt-dix milles en vingt-trois heures quarante-trois minutes. Il n'a paru fatigué qu'aux derniers milles qu'il a faits à reculons.

— Un sieur Cluquet avait battu sa femme et les gendarmes qui l'avaient empêché de la battre. Traduit devant la Police correctionnelle de la Seine, sa femme elle-même a demandé son pardon. Il a toutefois été condamné à un mois de prison, malgré la générosité de sa moitié débonnaire.

— Le remède du guérisseur Leroy vient de rendre un grand service à la justice et à l'humanité. Des voleurs, ayant dévalisé deux Anglais sur la route de Turin, trouvèrent deux bouteilles du fameux vomipurgatif dans les effets des voyageurs; présumant que c'était une excellente liqueur, les brigands les burent en entier et sans perdre haleine. L'un est resté mort sur la place, et plusieurs autres affaiblis par ce violent émétique n'ont pu fuir et se sont laissés arrêter. Pût à Dieu que tous les remèdes de charlatans produisissent l'effet salutaire d'assurer la punition des voleurs !

— L'épouse du fils aîné du pacha de Tripoli, récemment relevée de couches, recevait les félicitations d'usage en pareil cas. Cette femme, jalouse d'une esclave, saisit cette occasion pour prier son mari de la renvoyer. Celui-ci tira un pistolet, et après avoir étendu morte la fille, la dépouilla de tous ses ornemens précieux et se retira.

— Le ministre de la maison du Roi, toujours empressé de favoriser l'application des arts ou des inventions utiles, a fixé l'attention de S. M. sur la *Broie mécanique rurale*, inventée par M. Lafort, à l'effet de remplacer, par son usage, le rouissage du chanvre et du lin; un certain nombre de ces broies a été placé dans les fermes royales; et, pour parvenir à détruire les préjugés qui font regarder l'ancienne méthode comme la seule admissible, S. Exc. a ordonné que des expériences

publiques eussent lieu dans plusieurs conservatoires, en présence du conservateur des domaines de la couronne, et de l'ingénieur des domaines du Roi.

#### MODES DE PARIS.

Vert-thé est une des nuances vertes à la mode; on l'emploie en chapeaux comme en robes, en capotes comme en redingotes. En général le vert a une grande vogue.

Il y avait beaucoup de coiffures en cheveux à la représentation donnée au bénéfice de Darancourt. Des perles d'or et des roses à feuilles d'or ornaient une chevelure blonde; les perles étaient disposées sur deux rangs et accompagnaient une guirlande de roses. Cette guirlande faisait le tour de la tête et formait demi-cercle sur chaque tempe: là se trouvait une grosse touffe de cheveux crépés.

L'ornement d'une autre coiffure consistait en quatre petits bouquets de muguet: deux étaient placés sur les tempes et les deux autres sur le nœud d'Apollon.

Sur une troisième coiffure on voyait des perles blanches, des violettes de Parme et des roses: une quatrième était ornée de bleuets cultivés; et plusieurs autres, de roses, de dahlia et de fleurs d'iris.

A l'exception de la première coiffure, dont le peigne était en or, les autres avaient un peigne d'écaillé. Ce peigne posé par derrière, et très-large, soutenait les boucles très-élevées du nœud d'Apollon.

Sur la tête de Madame de B..., des boucles de crépe bleu, soutenues par un fil de laiton, dépassaient de beaucoup le nœud d'Apollon. Des boucles et des nœuds en ruban de gaze à raies de satin, faisaient partie de beaucoup de coiffures en cheveux.

Le reste des coiffures se composait presque entièrement de petits bouquets de tulle ou de blonde à fond en rouleaux de satin. Ces bouquets, les uns à brides carrées, en blonde ou en ruban, les autres sans bride, étaient garnis de roses, d'œillets de Chine, de violettes de Parme ou de geranium.

Un corsage à la vierge était bordé d'une piqure sur laquelle retombait un volant de tulle, non plissé, mais dentelé, et garni d'une petite ruche.

Les merveilleux étaient déjà en costume d'hiver, c'est-à-dire en pantalon demi-large en mérinos, bas à jour noirs, gilet de velours brun ou oreilles d'ours par-dessus un gilet de piqué blanc, et habit vert à collet de velours noir: les revers excessivement larges, ainsi que les basques.

#### BOURSE DE PARIS.

##### COURS AUTHENTIQUE, 11 OCTOB.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Sept. 1826. — 98 fr. 30 c. 40 c.  
Quatre 1/2 p. 0/0 J. du 22 Mars, 93 55.  
Trois pour cent, 66 f. 35 c. 40 c.  
Annuités à 4 p. 0/0 J. du 22 Déc., 1150 f.  
Action de la banque, 2035 fr.  
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril, 1575.  
Rente de Naples, 73 fr. 55 c.  
Rente d'Espagne, 10 fr.  
Emprunt royal d'Espagne, 1826. Jouis. de Janvier 1826. — 46 f. 1/8.  
Emprunt d'Haïti, 655.

#### THEATRE.

Simple Histoire, ou le Chevalier de Malte.  
— La Somnambule. — L'Aveugle de Montrency. — Vatel, ou le Petit-fils d'un grand homme.